

**PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION
(2016-2020)**

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ET

RÉPUBLIQUE DU CABO VERDE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1: PARTENARIAT ENTRE LE LUXEMBOURG ET LE CABO VERDE

- 1.1. Historique et principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Cabo Verde
- 1.2. Les objectifs stratégiques du partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde
- 1.3. Stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise

CHAPITRE 2: ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE D'INTERVENTION

- 2.1. La stratégie de développement du Cabo Verde
- 2.2. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds
- 2.3. Analyse de la cohérence des politiques

CHAPITRE 3: LES AXES STRATEGIQUES DU PIC

- 3.1. Les objectifs du PIC
- 3.2. La concentration sectorielle
- 3.3. Les résultats escomptés
- 3.4. Les modalités d'intervention

CHAPITRE 4: EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT

- 4.1. Utilisation des systèmes nationaux
- 4.2. Fiscalité et mobilisation des ressources internes
- 4.3. Coopération triangulaire et sud/sud
- 4.4. Coopération avec le secteur privé
- 4.5. Coopération avec la société civile

CHAPITRE 5: LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

- 5.1. Genre
- 5.2. Gouvernance
- 5.3. Environnement et changement climatique

CHAPITRE 6: PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

- 6.1. Planification budgétaire et financière
- 6.2. Allocation indicative des ressources financières
- 6.3. Suivi-évaluation
- 6.4. Revue à mi-parcours
- 6.5. Matrice de suivi des résultats

ANNEXES

- 1) Matrice de suivi des résultats

CHAPITRE 1: PARTENARIAT ENTRE LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG ET LA RÉPUBLIQUE DU CABO VERDE

1.1. Historique et principaux accords bilatéraux entre le Luxembourg et le Cabo Verde

La coopération entre la République du Cabo Verde et le Grand-Duché de Luxembourg date des premières années de l'indépendance du Cabo Verde.

En 1993, le Cabo Verde devient un pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise, après la signature, le 3 août 1993, du premier Accord Général de Coopération définissant le cadre général de l'activité de coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, financier et économique entre les deux pays. La première Commission de Partenariat s'est tenue en octobre 1999 et depuis annuellement.

En septembre 2001, le Luxembourg ouvre un Bureau décentralisé de la Coopération luxembourgeoise à Praia, qui est intégré en 2007 dans l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Cabo Verde.

En janvier 2002, les deux pays ont signé un premier Programme Indicatif de Coopération de 4 ans (2002-2005) pour un montant de 33,5 millions d'euros. Ce premier PIC mettait l'accent sur (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) l'eau et l'assainissement ainsi que l'aide alimentaire. Le premier PIC présentait une concentration géographique sur les îles de Santo Antão, de Santiago et de São Nicolau.

En octobre 2005, en marge de la septième Commission de Partenariat, un deuxième Programme Indicatif de Coopération portant sur la durée 2006-2010 et doté d'un budget de 45 millions d'euros est signé entre les deux pays. Le PIC 2006-2010 conservait les mêmes secteurs prioritaires que le précédent, mais abandonnait la concentration géographique pour couvrir l'ensemble du territoire capverdien, ceci dans le but de s'orienter vers une approche programmatique de soutien à des programmes nationaux. L'objectif principal restait la lutte contre la pauvreté en soutenant le Cabo Verde dans ses efforts pour faciliter sa transition progressive depuis sa sortie de la catégorie des PMA au 1er janvier 2008.

En juillet 2010 est signé le troisième Programme Indicatif de Coopération, pour la période de 2011 à 2015 et doté d'une enveloppe globale de 60 millions d'euros. Poursuivant l'objectif global de la réduction de la pauvreté d'une manière durable à travers une croissance soutenue et équitablement répartie, les secteurs prioritaires se situaient en continuité avec ceux des PIC précédents : 1) éducation, formation et emploi (avec introduction de la modalité de l'aide budgétaire sectorielle et adhésion au Groupe d'Appui Budgétaire) ; 2) eau et assainissement, couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives ; 3) appui à la santé et aux cantines scolaires ; 4) appui à la sécurité alimentaire.

Les relations entre le Cabo Verde et le Luxembourg sont régies par les documents juridiques suivants :

- L'Accord de coopération entre la République du Cabo Verde et le Grand-Duché de Luxembourg dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, 1998 ;
- Accord culturel, signé en 1998 et entré en vigueur en 2007.
- L'Accord sur la Commission de Partenariat entre le Gouvernement de la République du Cabo Verde et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, 1999 ;
- L'Accord Général de Coopération entre la République du Cabo Verde et le Grand-Duché de Luxembourg, 2007 ;
- Le Partenariat Spécial avec l'Union européenne adopté par le Conseil européen en 2007 ;
- Le Partenariat Spécial pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cabo Verde signé par le Cabo Verde, le Luxembourg, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas et la France, 2008 ;
- Le Protocole d'Accord entre les Universités du Cabo Verde et de Luxembourg et visant une collaboration dans l'enseignement supérieur, 2009 ;
- La Déclaration conjointe entre le Cabo Verde, l'Union européenne, le Luxembourg, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal pour une coopération renforcée en matière d'énergie durable pour tous, 2014 ;
- Les Protocoles d'Accord relatifs à l'exécution des différents programmes/projets ;
- Le PIC en tant qu'instrument de pilotage et de suivi de la coopération à moyen terme.

1.2. Les objectifs stratégiques du partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde

Le partenariat entre le Luxembourg et le Cabo Verde s'est développé de manière soutenue après 1987 lorsque les relations entre les deux pays se sont renforcées, particulièrement dans le domaine de la coopération au développement.

Le principal objectif guidant cette coopération au développement tout au long des trente dernières années est la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les disparités sociales au Cabo Verde. Même après la graduation du pays parmi les moins avancés en pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, en 2008, le Luxembourg a maintenu son niveau d'aide pour continuer à appuyer la croissance du pays et à en réduire la vulnérabilité du tissu économique peu dense et insuffisamment diversifié, résultant de certaines faiblesses structurelles du pays.

Le partenariat Cabo Verde-Luxembourg, conçu et vécu sur le long terme, repose en effet sur des solides bases dont il faut aussi attribuer un crédit majeur à l'importante diaspora capverdienne au Luxembourg. L'enrichissement que cette diaspora capverdienne apporte à l'espace de vie mais aussi à la culture et l'identité luxembourgeoises est un des principaux vecteurs d'une volonté vers l'intensification et la diversification des relations de ce partenariat, qui vont au-delà de la coopération au développement. En effet, la diaspora capverdienne continue à tisser des liens étroits et dynamiques entre le pays d'accueil et le pays d'origine par une myriade de réseaux et échanges familiaux, associatifs, professionnels, économiques ou culturels.

Tout comme le Luxembourg, le Cabo Verde a décidé, dans son Agenda de transformation, et dans les priorités exprimées dans le programme gouvernemental de la VIII^e législature (2011-2016), de mettre en place des clusters économiques clés pour le développement durable et équitable du pays, en misant sur l'innovation et la compétitivité: les services maritimes et aériens, les technologies de l'information et de communication (TIC), les services financiers, le tourisme, la culture et l'agro-alimentaire. Reconnaisant les points de convergence et d'intérêt mutuel parmi ces 7 piliers de développement, le Cap Vert et le Luxembourg ont commencé à coopérer dans le PIC III (2011-2015) en appuyant la mise en place et le développement de ces clusters, auquel s'ajoute un appui au secteur clé des énergies renouvelables, suite à la décision du Cabo Verde d'une transition énergétique d'ici 2020.

Si les premiers échanges économiques et commerciaux ont déjà commencé entre les deux pays sous le PIC III (2011-2015), le Cabo Verde a exprimé à plusieurs reprises, et notamment au moment de la dernière Commission de Partenariat en mars 2014, sa volonté de voir se renforcer et diversifier les relations bilatérales existantes vers davantage de relations bilatérales économiques et commerciales entre les deux pays. Cette volonté est partagée par le Luxembourg et il s'agira donc dans les années à venir de dynamiser ces relations économiques et les échanges entre les secteurs privés capverdien et luxembourgeois. La coopération au développement peut jouer un rôle de facilitation et de levier, tout en respectant le caractère non lié de l'aide publique au développement luxembourgeoise, inscrite dans le programme gouvernemental 2013-2018, et sans s'éloigner de son objectif principal qui consiste en l'éradication de la pauvreté et le soutien à un développement durable, inclusif et équitable.

1.3. Stratégies et principes de la Coopération luxembourgeoise

La Coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre.

Les actions de la Coopération luxembourgeoise s'inscrivent d'ici 2015 dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et dans la réalisation des objectifs du développement durable (ODD) qui en prendront la relève tout en élargissant le champ d'action. Cependant, les principaux secteurs d'intervention de la Coopération luxembourgeoise resteront dans le domaine social: l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelles et le développement local. Des initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance sont encouragées au niveau conceptuel et opérationnel.

Par souci d'efficacité et d'impact, la Coopération luxembourgeoise cible un nombre restreint de pays partenaires tout en mettant à profit les bénéfices d'une approche régionale et en tenant compte des situations de fragilité. La concentration sectorielle résulte aussi de la volonté d'avoir un impact réel, voire d'assumer un rôle de chef de file parmi les bailleurs dans certains de ces secteurs. L'esprit de partenariat, qui se traduit par le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires, préside à la mise au point des programmes pluriannuels de coopération - les programmes indicatifs de coopération (PIC).

En termes d'aide publique au développement (APD), la Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des pays industrialisés qui y consacrent plus de 0,7 pour cent de leur revenu national brut (RNB). Le programme gouvernemental de l'actuelle législature (2013-2018) confirme l'engagement du Luxembourg à maintenir son APD à 1% du RNB et précise qu'il s'agit d'une APD entièrement basée sur les dons, qui est par principe non liée. L'APD est mise en œuvre par les instruments de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) et de l'appui aux programmes.

L'APD luxembourgeoise comprend par ailleurs un important volet d'action humanitaire sous forme d'aide d'urgence pour répondre aux catastrophes humanitaires, aux catastrophes naturelles et à des conflits violents, incluant aussi un volet « prévention » des catastrophes humanitaires ainsi qu'un volet « transition » entre une catastrophe humanitaire, la reconstruction et la reprise des activités de développement.

En parallèle, la Coopération luxembourgeoise est activement impliquée dans le débat et la mise en œuvre de nouveaux standards de qualité et d'efficacité de l'aide. Elle respecte les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation, harmonisation, alignement, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle), le Programme d'action d'Accra et le Partenariat mondial de Busan et de Mexique, de même que les engagements pris dans le cadre du Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail.

Guidée par les principes de l'efficacité du développement, la Coopération luxembourgeoise a évolué d'une approche de projets mis en œuvre en régie vers une approche sectorielle mettant en œuvre des programmes favorisant une plus grande utilisation des systèmes nationaux (accords de partenariat opérationnels, exécution nationale, aide budgétaire sectorielle) et ouverte à d'autres modalités de l'aide, telles que la gestion axée sur les résultats.

Depuis 2009, plusieurs stratégies sectorielles complètent la stratégie générale et les principes de la Coopération luxembourgeoise. Elles couvrent les principaux domaines d'action, à savoir : l'action humanitaire, l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement local, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle, l'environnement et le changement climatique, le genre, la gouvernance, la microfinance, la santé et le renforcement des institutions et des capacités.

CHAPITRE 2: ANALYSE CONJOINTE DU CONTEXTE D'INTERVENTION

2.1. La stratégie de développement du Cabo Verde

Par l'adoption en mai 2013 de la version finale du document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (DECRP III), le Cabo Verde s'est doté d'une stratégie ambitieuse pour la période 2012-2016, dont la priorité centrale est la réduction de la pauvreté en lien avec la croissance socio-économique du pays.

Conçu pour atténuer les effets de défis actuels en renforçant les fondations macroéconomiques du pays, en favorisant une plus grande diversification économique et la promotion des réformes structurelles pour accroître la compétitivité et renforcer la résilience aux chocs économiques, le DECRP III prévoit des interventions stratégiques de croissance économique et de réduction de la pauvreté suivant cinq axes prioritaires: i) les infrastructures, ii) le capital humain (avec accent sur qualité des prestations de services) ; iii) la bonne gouvernance ; iv), le renforcement du secteur privé et v) l'affirmation du concept du Cabo Verde de nation globale (sans frontières). Ces objectifs sont poursuivis parallèlement à l'introduction de réformes dans la méthodologie de mise en œuvre et le suivi des dépenses publiques qui convergent dans la mise en place d'une gestion axée sur les résultats.

Les programmes identifiés dans le cadre logique du DECRP III sont alignés sur la vision de l'Agenda de Transformation et sur le programme gouvernemental de la VIIIe législature (2011-2016) et poursuivent le développement des sept pôles de compétitivité du secteur privé, à savoir les services maritimes et aériens, les TIC, les services financiers, le tourisme, la culture et l'agro-alimentaire.

Le présent Programme indicatif de Coopération s'aligne sur les objectifs principaux et les axes prioritaires du DECRP III, qui en constitue le cadre de référence, établi par le gouvernement capverdien, en concertation avec les forces vives du pays et ses partenaires techniques et financiers de la communauté internationale.

2.2. Complémentarité avec les programmes des autres bailleurs de fonds

Sous la présidence de la Représentante résidente des Nations unies au Cabo Verde, le groupe des principaux bailleurs (*Development Partners Group*) a été réactivé.

Le programme-cadre des Nations unies au Cabo Verde (**UNDAF 2012-2016**) est aligné en grande partie aux priorités de développement du Cabo Verde et prévoit 4 piliers d'intervention: i) croissance inclusive et lutte contre la pauvreté; ii) consolidation des institutions, de la démocratie et de la citoyenneté; iii) réduction des disparités sociales et inégalités; iv) durabilité environnementale et adaptation aux changements climatiques. Les interventions du Bureau conjoint des Nations unies et ses 19 organisations au Cabo Verde se situent de moins en moins dans la fourniture de produits et de services de développement. Ils interviennent surtout comme facilitateurs dans le renforcement des capacités nationales et pour renforcer les institutions publiques (centrales et locales) dans des secteurs clés. Si l'identification du prochain UNDAF sera probablement reportée d'une année pour ne pas coïncider avec le calendrier électoral au Cabo Verde, ses grandes orientations devraient rester inchangées par rapport à l'actuel UNDAF qui montre de nombreux domaines de convergences avec les orientations du présent Programme Indicatif de Coopération. La coordination et la recherche de synergies sont donc encouragées, à travers une bonne articulation entre les programmes bi- et multilatéraux du présent Programme Indicatif de Coopération.

En 2011, lorsqu'il a commencé à pratiquer l'aide budgétaire sectorielle au Cabo Verde, le Luxembourg a adhéré au **groupe d'appui budgétaire (GAO)**, qui réunit au Cabo Verde les représentants des bailleurs ayant recours à cette modalité d'aide: la Banque africaine pour le développement, l'Union européenne, le Portugal, l'agence de développement espagnole, la Banque mondiale et le Luxembourg. Conformément aux dispositions du *mémorandum of understanding* signé en 2006, le GAO effectue des missions de suivi et d'évaluation biannuelles, qui évaluent les progrès réalisés dans les domaines suivants: scénario macroéconomique et fiscal, recettes et budget; gestion des finances publiques et administration d'impôts; suivi et évaluation; réforme de l'Etat et compétitivité; infrastructures et entreprises publiques; environnement; sécurité; éducation technique et formation professionnelle; santé; eau et assainissement; convergence technique et normative. Lors de leur mission de novembre 2014, les membres du GAO ont jugé que, dans l'ensemble, le cadre macro-budgétaire était largement suffisant pour justifier l'appui budgétaire.

Le Cabo Verde ne participe pas à l'exercice en cours de programmation conjointe de l'Union européenne.

Dans le **Programme Indicatif National (PIN)** conclu avec le Cabo Verde pour la période 2014-2020 dans le cadre du XIe Fonds européen de développement (FED), l'Union européenne identifie les causes structurelles de la pauvreté au Cabo Verde par le manque de ressources naturelles et une base économique sous-développée avec un marché limité. Pour l'Union européenne, le DECRP III représente une première étape dans l'élaboration d'un nouveau modèle de croissance fondé sur l'amélioration de la productivité et l'amélioration du capital humain. Dans ce contexte et dans la continuité des opérations d'appui budgétaire général au cours des dernières années, le nouveau PIN pour le Cabo Verde identifie la bonne gouvernance et le contrat de développement comme son premier secteur de concentration, dont un premier axe adressera les questions macroéconomiques, la gestion des finances publiques et des indicateurs liés à la pauvreté. Il appuiera la mise en œuvre du DECRP III. Un deuxième axe mettra l'accent sur la mise en œuvre du partenariat spécial entre l'UE et le Cabo Verde (avec un focus sur la sécurité et la stabilité, ainsi que la convergence technique et normative, tout en soutenant également les autres piliers du partenariat). Le PIN soutiendra les efforts du Cabo Verde dans l'éradication de la pauvreté et dans la promotion de la croissance durable et

inclusive, il favorisera la responsabilité nationale, contribuera à renforcer les mécanismes de contrôle nationaux, à améliorer la prestation des services de base, ainsi que la compétitivité et le développement du secteur privé.

En matière d'énergies renouvelables, la **Déclaration conjointe signée en 2014** entre le Cabo Verde, l'Union européenne, le Luxembourg, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal prend en compte l'ambition capverdienne d'assurer l'accès énergétique à sa population entière d'ici 2015 et d'entreprendre une transition énergétique vers 50% d'énergies renouvelables d'ici 2020, sans renoncer à l'objectif ultime d'en arriver à 100%, afin de gagner l'autosuffisance et de réduire sa vulnérabilité dans le secteur énergétique. L'Union européenne et les Etats membres s'engagent dans la Déclaration conjointe à améliorer le dialogue sectoriel avec le Cabo Verde et plus précisément à lui fournir des assistances techniques pour mettre à jour son cadre stratégique et juridique, préparer des projets concrets, assurer le transfert des compétences et technologies, se focaliser sur l'accès énergétique en milieu rural et sur toutes les îles, ainsi que pour mobiliser le secteur privé et les institutions financières pour des investissements en énergie durable au Cabo Verde. En revanche, ce dernier s'engage à participer activement et de manière transparente au dialogue sectoriel, à mettre en œuvre les réformes légales et réglementaires nécessaires, et à créer un environnement propice aux investissements, tout en encourageant l'arrêt graduel de subsides non durables.

2.3. Analyse de la cohérence des politiques

Les deux parties s'engagent à veiller à la cohérence de leurs politiques nationales afin de réaliser les objectifs de développement partagés et en vue d'éviter des impacts négatifs sur leurs activités de coopération. Les politiques concernées en premier lieu sont: le commerce, l'environnement et le changement climatique, la sécurité, l'agriculture et la pêche, la dimension sociale de la mondialisation, l'emploi et le travail décent, les migrations, la recherche et l'innovation, la société de l'information, le transport et l'énergie.

Les autorités luxembourgeoises et capverdiennes s'engagent à s'informer mutuellement d'éventuelles incohérences dans le programme et prévoient d'en discuter à l'occasion de rencontres périodiques de dialogue politique. Elles conviennent de poursuivre les discussions sur les questions dont les réponses n'auront pas été trouvées dans les échanges entre leurs représentations impliquées dans le suivi opérationnel de la coopération, lors des Commissions de partenariat.

CHAPITRE 3: LES AXES STRATÉGIQUES DU PIC

3.1. Les objectifs du PIC

L'objectif global du présent Programme Indicatif de Coopération (PIC 2016-2020) est d'appuyer le gouvernement du Cabo Verde dans ses efforts de réduire, voire d'éradiquer à terme, la pauvreté et de lutter contre les disparités régionales et les inégalités sociales, à travers un appui à la croissance inclusive et durable et à la réduction de la vulnérabilité économique.

Les objectifs spécifiques, qui seront ciblés à travers les axes et secteurs prioritaires sont le renforcement de la capacité des ressources humaines, une meilleure utilisation des ressources naturelles et environnementales, ainsi qu'un appui à la bonne gouvernance.

Le PIC 2016-2020 se situe dans une perspective de continuité et de consolidation des acquis des PIC précédents, en appuyant notamment la mise en œuvre des réformes sectorielles en cours et en veillant au bon fonctionnement des écoles, des centres d'emploi et de formation professionnelle, y compris les centres de transformation alimentaire, l'Ecole hôtelière et de Tourisme du Cabo Verde (EHTCV) et le Centre en énergies renouvelables et en maintenance industrielle (ERMI).

Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines est un des principaux enjeux du développement. Si la formation et l'insertion professionnelle font partie de l'axe 1) Emploi et employabilité, le thème du renforcement des capacités institutionnelles et humaines est aussi poursuivi de manière transversale dans tout le programme, au niveau des administrations centrales et des instituts et agences qui leur sont rattachés, aussi bien qu'au niveau des acteurs décentralisés.

En même temps, l'innovation du PIC 2016-2020 consiste en un appui soutenu à la diversification des relations bilatérales, vers plus de coopération économique, commerciale et culturelle, et à l'intensification des échanges des secteurs privés respectifs.

3.2. La concentration sectorielle

Les axes prioritaires d'intervention identifiés conjointement pour le PIC 2016-2020 sont regroupés autour des trois secteurs principaux que sont (i) l'emploi et l'employabilité, (ii) l'eau et l'assainissement, et (iii) les énergies renouvelables.

Axe 1 – Emploi et employabilité: Cet axe comprendra un programme bilatéral sectoriel unique (incluant des interventions de consolidation pour l'Ecole Hôtelière et de Tourisme du Cabo Verde et les autres CEFP) visant à renforcer la gouvernance sectorielle, à améliorer la viabilité financière du secteur, à avancer sur la structuration décentralisée et régionale et le système de suivi et d'évaluation du secteur. Ce programme sera aussi accompagné d'une aide budgétaire sectorielle, dont le déboursement sera lié à un système de pondération entre des indicateurs de suivi. De manière complémentaire à cette aide budgétaire sectorielle et au programme bilatéral sectoriel, un programme multilatéral conjoint avec le BIT et le PNUD appuiera une meilleure insertion professionnelle des jeunes, une plus grande employabilité et la création d'emplois décents sur le marché du travail, dont notamment la création et la gestion de micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) (y comprises vertes). A travers l'axe 1, le Centre ERMI bénéficiera d'un soutien sur deux volets, à savoir la qualification et l'insertion professionnelle de ressources humaines au niveau national et régional (CEDEAO et PALOP) et l'installation dans son enceinte d'un pôle de recherche et de développement. L'axe 1 maintiendra un volet d'appui à la finance inclusive pour i) consolider l'appui au cadre réglementaire et aux instances de promotion et de supervision, ii) ainsi qu'aux mécanismes de concertation et de financement et iii) renforcer les capacités des IMF (notamment avec des produits verts, d'insertion des jeunes et de soutien à l'économie créative, y inclus le soutien au secteur de l'artisanat). Finalement, la partie capverdienne a l'intention de formuler un projet de coopération triangulaire, à réaliser à travers l'axe emploi et employabilité.

Axe 2 – Eau et assainissement : Le programme sectoriel du PIC 2016-2020 visera à consolider les réformes en cours, à donner un appui institutionnel au Ministère de tutelle MAHOT, ainsi qu'à l'agence nationale pour l'eau et l'assainissement ANAS, à y renforcer les capacités humaines et à assurer le transfert des compétences techniques. Il mettra un accent particulier sur le volet assainissement (surtout en milieu scolaire) et y inclura aussi une composante du renforcement des capacités liée à la promotion de la santé (sensibilisation, plaidoyer et éducation), suivant l'approche des déterminants sociaux de la santé (DSS). Il est par ailleurs aussi prévu dans cet axe d'appuyer la mise en place et le financement par la suite d'un fonds sectoriel commun sous tutelle capverdienne.

Axe 3 : Energies renouvelables : Le PIC 2016-2020 appuiera le gouvernement à réaliser son ambition d'une transition énergétique. Sur base des résultats d'une cartographie (mapping) du secteur et d'études déjà existantes, il pourra intervenir sur les volets suivants i) appui au programme sectoriel et renforcement des capacités nationales de gouvernance énergétique; ii) appui à la formation, à la démonstration, recherche & développement; iii) financement d'études plus approfondies, notamment à travers des fonds provenant d'un nouveau fonds de diversification des relations bilatérales, pour encourager des investissements du secteur privé, y compris luxembourgeois. A travers l'axe 3, le Centre ERMI bénéficiera d'un soutien sur deux volets, à savoir l'offre de services de certification énergétique (cadre CEDEAO) et la mise en place d'un incubateur d'entreprises (cadre IRENA).

En dehors de cette logique de concentration sectorielle, le PIC 2016-2020 mettra en place des fonds

- i. de décentralisation pour appuyer le processus de décentralisation et le développement local au Cabo Verde, en ayant recours à l'expertise du PNUD en la matière ;
- ii. d'études et d'assistance technique pour accompagner le Cabo Verde davantage à la mise en place des clusters de développement, conformément à son agenda de transformation et

- iii. de diversification des relations bilatérales pour faciliter – dans le respect du principe de l'aide non liée – le développement de la coopération économique et commerciale bilatérale, l'engagement du secteur privé luxembourgeois au Cabo Verde et du secteur privé capverdien au Luxembourg à travers des projets, études et consultations pilotes, précédant des investissements ultérieurs grâce à un effet catalyseur et de levier et intensifier les échanges culturels.

3.3. Les résultats escomptés

- Une croissance socio-économique inclusive et durable représente des opportunités pour tous comme moteur de la réduction de la pauvreté et des inégalités.
- L'efficacité et l'efficience des administrations et services publics sont améliorées au niveau central et décentralisé.

Axe 1 :

- Les capacités d'employabilité sont renforcées pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes et la durabilité de l'emploi
- La gouvernance du secteur Formation Professionnelle et Emploi est plus efficace et efficiente.
- La viabilité financière du secteur est plus pérenne.
- Le secteur est décentralisé et mieux structuré.
- Un système efficace de suivi et évaluation du secteur est mis en œuvre.

Axe 2 :

- L'approvisionnement en eau potable est amélioré.
- La qualité de l'eau est assurée.
- L'infrastructure pour l'assainissement est améliorée.
- L'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles est amélioré.
- La promotion de la santé dans les écoles est soutenue et les aspects de santé et d'hygiène liés à l'eau et l'assainissement dans les écoles sont promus.
- Le changement de comportement de la population est initié.

Axe 3 :

- L'accès universel de la population à des services énergétiques abordables, fiables et modernes est assuré, avec une attention particulière à l'accès à l'énergie à des fins productives.
- La part des énergies renouvelables dans le mix énergétique est augmentée à 50%, avec une baisse de de l'intensité de GES du secteur énergétique (gCO₂e/kWh)
- La sécurité énergétique est renforcée par une réduction du coût de production des énergies renouvelables comparée aux énergies fossiles et l'augmentation de l'autosuffisance énergétique.
- La coopération internationale est renforcée pour faciliter la recherche et l'application en matière d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de technologies adaptées au contexte spécifique et afin de promouvoir l'investissement dans les infrastructures et technologies y relatives.

3.4. Les modalités d'intervention

Selon les besoins, la Coopération luxembourgeoise au Cabo Verde fait appel à différentes modalités de coopération et agences d'exécution, qui peuvent être combinées au sein d'un même programme ou secteur. La complémentarité entre les différentes modalités et les synergies entre les activités et les agences d'exécution sont encouragées afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du programme de coopération.

3.4.1. La coopération bilatérale

La coopération bilatérale constitue la principale modalité d'intervention de ce programme. Elle est mise en œuvre à travers :

- la collaboration directe entre le gouvernement luxembourgeois et les autorités capverdiennes compétentes d'abord via une aide budgétaire sectorielle mise en place de fonds de décentralisation, de diversification des relations bilatérales et d'études et d'assistance technique, et finalement via une contribution à des fonds communs sectoriels sous tutelle de la partie capverdienne;

- l'assistance technique fournie par les agences d'exécution Lux-Development et ADA.

Des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC seront réservés à la mise en œuvre de microprojets au profit d'institutions ou associations capverdiennes et au bénéfice des relations bilatérales de manière générale.

Lorsque des situations d'urgence nécessitent une intervention humanitaire, une aide supplémentaire peut être mise à disposition pour répondre aux besoins immédiats de la population.

3.4.2. La coopération multilatérale

Le Cabo Verde et le Luxembourg reconnaissent la contribution importante de la coopération multilatérale et retiennent de valoriser les opportunités de complémentarité des actions multilatérales et bilatérales dans le PIC en allouant minimum 10% de l'enveloppe totale à des interventions soutenues techniquement par les agences du système des Nations unies.

Complémentairement au programme bilatéral de l'axe 1) emploi et employabilité, un programme multilatéral avec le BIT et le PNUD se déclinera autour des volets suivants : i) appui dans la création de micro-petites et moyennes entreprises ; ii) formation des entrepreneurs qui souhaitent améliorer les méthodes de gestion de leur entreprise (« Gérer mieux son entreprise – GERME ») et développer l'esprit d'entrepreneuriat (« Know about Business – KAB »); iv) emplois et entrepreneuriat verts («Partnership Action on Green Economy – PAGE »).

Au niveau décentralisé, le PNUD propose d'intervenir avec i) une composante d'appui à la préparation et au suivi de projets présentés par les différentes municipalités au Fonds de décentralisation du PIC IV; ii) une composante de mise en place d'un nouveau modèle de développement basé sur une approche de coopération décentralisée et d'articulation des réseaux territoriaux multi-acteurs et iii) une composante de capacitation de mise en œuvre de ce modèle de « gestion participative », en prévoyant un appui à l'application du cadre légal et règlementaire.

3.4.3. La coopération avec les organisations non gouvernementales

La coopération avec la société civile capverdienne est renforcée de manière générale et dans le PIC 2016-2020 plus particulièrement par la mise en place d'un fonds de décentralisation, ouvert à des projets soumis par des acteurs locaux (municipalités et associations au niveau local qui peuvent se joindre à elles).

La Coopération luxembourgeoise encourage par ailleurs les ONG luxembourgeoises à s'associer à des acteurs locaux compétents (y compris des ONG et associations) pour mettre en œuvre leurs activités, qui bénéficient d'un cofinancement public additionnel à l'enveloppe du présent PIC.

3.4.4. L'appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne les opérations, y compris financières, liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération au développement. Il comprend, entre autres, les volontaires, les experts associés auprès des Nations unies (junior professional officers) et les jeunes experts auprès des délégations de l'Union européenne, les agents de la coopération, les coopérants et assimilés, les stagiaires et les boursiers. Il mobilisera des fonds additionnels à l'enveloppe du PIC.

CHAPITRE 4: EFFICACITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Les deux parties adhèrent à l'agenda de l'efficacité du développement et affirment leur attachement aux principes de Paris, Accra, Busan et Mexique, en favorisant dans la mesure du possible l'utilisation des systèmes nationaux et insistant sur la nécessité de contribuer à la mobilisation des ressources internes, d'inclure le secteur privé et la société civile dans la coopération au développement et de renforcer la coopération Sud-Sud.

4.1. Utilisation des systèmes nationaux

Les actions retenues dans le PIC sont des réponses à des demandes ressorties d'un processus d'identification participatif et inclusif et une traduction des politiques sectorielles et stratégies nationales existantes, ce qui devrait faciliter leur appropriation par la partie nationale. Le programme de la décentralisation du PIC IV aura pour extrant la préparation des acteurs locaux à s'approprier leur développement.

Les efforts portent sur le renforcement des capacités et des institutions capverdiennes par le biais d'actions compatibles avec les stratégies nationales et sur un recours accru à de l'expertise disponible localement ou dans la région. Dans la mesure où ils répondent aux critères internationaux de transparence et de bonne gestion, les systèmes et procédures nationaux sont utilisés et les structures parallèles de gestion laisseront progressivement la place à un appui direct aux institutions nationales qui en feront la demande.

Le PIC III avait introduit en 2011 l'aide budgétaire sectorielle au Cabo Verde, qui reste pour l'instant le premier et le seul pays où le Luxembourg applique cette modalité de l'aide. En effet, une gestion des finances publique solide et avancée, ainsi que l'existence d'une politique sectorielle justifient ce choix et permettent même de le renforcer dans le PIC 2016-2020. Grâce aux appuis sectoriels des PIC précédents, ce PIC permettra d'évoluer dans l'approche programme et à l'échelle des secteurs, tout en ayant recours à des modalités de l'aide qui responsabilisent davantage la partie capverdiennne et favorisent son appropriation des interventions appuyées par la Coopération luxembourgeoise.

4.2. Fiscalité et mobilisation des ressources internes

Au sein du groupe d'appui budgétaire, le Luxembourg suit les progrès en matière de gestion des finances publiques et donc aussi la bonne gouvernance fiscale du Cabo Verde.

A travers une assistance technique fournie par ADA, le PIC 2016-2020 entend consolider la réforme du secteur de la finance inclusive au service de l'éradication de la pauvreté et de la promotion de l'entrepreneuriat.

Les efforts du gouvernement capverdien pour assurer la viabilité financière du secteur de l'emploi et de l'employabilité sont appuyés, notamment à travers une assistance technique et des études pour identifier des modèles de financement pour les centres de formation (y compris le Centre ERMI).

A travers des fonds hors PIC, un appui au développement d'un secteur financier national est fourni par l'Agence de Transfert de technologie financière (ATTF).

4.3. Coopération triangulaire et Sud-Sud

Le gouvernement du Cabo Verde a l'intention d'identifier, formuler et mettre en œuvre un projet de coopération triangulaire dans le secteur de l'emploi et de l'employabilité à travers son Institut d'Emploi et de Formation Professionnelle (IEFP) dans un pays partenaire à définir (Guinée Bissau ou Sao Tomé e Príncipe). Le montage prévoit un financement par la Coopération luxembourgeoise et la mise en œuvre du projet par le Cabo Verde au service d'un pays partenaire lusophone pouvant bénéficier alors de l'expertise technique capverdiennne.

Dans le cadre d'un programme sectoriel ou d'un projet, la Coopération luxembourgeoise peut par ailleurs recourir à l'expertise technique d'un autre pays de la région CEDEAO ou de la communauté des pays lusophones pour un volet précis à définir.

4.4. Coopération avec le secteur privé

Le PIC IV (2016-2020) prévoit de renforcer la coopération avec le secteur privé à différents niveaux :

- Un fonds de diversification des relations bilatérales est mis en place avec l'objectif de faciliter les échanges des secteurs privés capverdiens et luxembourgeois et d'encourager leur investissement au Cabo Verde.
- Dans l'axe de l'emploi et de l'employabilité, une attention particulière sera dédiée par le programme bilatéral et l'intervention multilatérale au secteur privé qu'il s'agit de renforcer, d'impliquer et de responsabiliser davantage pour contribuer au financement de la formation professionnelle.

- L'axe de concentration des énergies renouvelables prévoit le financement d'études techniques et de faisabilité supplémentaires pour encourager des investissements du secteur privé, y compris luxembourgeois.
- Le PIC IV prévoit une forte implication du secteur privé dans les activités du Centre ERMI, notamment à travers la mise en place d'un incubateur d'entreprises en son enceinte.

4.5. Coopération avec la société civile

Dans l'esprit du Programme d'Action d'Accra, ce PIC encourage la participation accrue de la société civile à la gestion du développement et la responsabilisation des bénéficiaires directs de l'aide. Le fonds de décentralisation servira en tant qu'instrument dédié aux acteurs locaux – municipalités en collaboration avec les associations – de rapprocher l'action du PIC de la population.

La Coopération luxembourgeoise encourage par ailleurs les ONG luxembourgeoises à s'associer à des acteurs locaux compétents (y compris des ONG et associations) pour mettre en œuvre leurs activités, qui bénéficient d'un cofinancement public additionnel à l'enveloppe du présent PIC.

CHAPITRE 5: LES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

Les stratégies de la Coopération luxembourgeoise sur le genre, la gouvernance démocratique et l'environnement ainsi que les lois, stratégies et programmes spécifiques du Sénégal portant sur ces questions servent d'orientation à l'intégration de ces thèmes dans les interventions financées dans le cadre de ce PIC. Le dialogue politique, y compris lors des Commissions de partenariat, est une étape nécessaire à l'identification des axes de coopération et au traitement des questions particulièrement sensibles.

5.1. Genre

L'égalité homme-femme, l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes sont indispensables à l'obtention de résultats en matière de développement et plus particulièrement à l'augmentation des effets de l'aide sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, à la consolidation de la croissance, au renforcement des capacités et à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement, voire des futurs objectifs de développement durable.

Les deux parties s'engagent à prendre en compte la dimension genre dans tous leurs projets et programmes. Afin de faciliter cette prise en compte, la stratégie « genre » de la Coopération luxembourgeoise et le document « *Opérationnalisation du programme gouvernemental 2011-2016 - mainstreaming de l'approche genre* » de l'Institut capverdien pour l'Égalité et l'Équité du Genre (ICIEG) servent d'orientation. L'intégration de la dimension genre se fait au niveau de l'identification, de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et programmes. Une attention particulière devra être portée au niveau de l'axe 1 sur l'emploi et l'employabilité, au vu des classements négatifs du Cabo Verde en matière de participation économique et de niveau de scolarité des femmes lors du *Gender Gap Index* de 2014. Des actions spécifiques en faveur de l'un ou l'autre sexe peuvent également être financées par la Coopération luxembourgeoise et l'égalité homme-femme peut faire l'objet d'une évaluation spécifique.

5.2. Gouvernance

La stratégie « Gouvernance pour le développement » de la Coopération luxembourgeoise et les lois, règlements et stratégies du Gouvernement capverdien en la matière servent de référence à la prise en compte de la gouvernance, de la démocratie participative, de la décentralisation et de la citoyenneté dans les interventions financées par la Coopération luxembourgeoise. Les deux parties s'engagent à promouvoir :

- l'information et la participation aux systèmes socio-économiques et politiques des citoyens, tout en portant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les minorités ethniques ;
- les dynamiques sociales et culturelles susceptibles de promouvoir la démocratie ;
- la gestion durable des ressources naturelles ;

- le processus de décentralisation, notamment à travers le renforcement des capacités et de la gouvernance locale ;
- la responsabilité du gouvernement central et des autorités locales.

En ce qui concerne plus particulièrement ces deux derniers points, un fonds de décentralisation sera établi, pour appuyer le gouvernement capverdien dans le processus d'application de la décentralisation et pour permettre aux acteurs locaux – municipalités en collaboration avec la société civile - d'accéder à des fonds qui leur sont réservés pour promouvoir le développement local.

5.3. Environnement et changement climatique

En référence au Protocole de Kyoto (1997) et aux Accords de Cancun (2010), les deux parties s'engagent à promouvoir les politiques en faveur de la conservation des ressources naturelles, du développement durable, de la fiscalité environnementale et de la régulation de la pollution.

A cet effet, la stratégie environnement et changement climatique de la Coopération luxembourgeoise sera prise en compte à tous les niveaux de la gestion du cycle de projet / programme. La Coopération luxembourgeoise pourra assister le Cabo Verde à identifier des interventions qui préservent les ressources naturelles et s'inscrivent dans des efforts d'adaptation aux changements climatiques. Elle pourra également appuyer le Cabo Verde en matière de renforcement des capacités, notamment au niveau des institutions responsables des mécanismes de développement propre.

La mise en commun des ressources et le partage de l'information environnementale seront privilégiés de manière à favoriser les interventions qui génèrent le plus de bénéfices environnementaux et sociaux en termes de biens publics locaux et globaux. En conformité avec la législation capverdienne, il pourra s'avérer utile de procéder à une évaluation environnementale stratégique ou à des études d'impact environnemental spécifiques.

La Coopération luxembourgeoise veillera à intégrer les considérations écologiques et climatiques dans la politique d'acquisition et à promouvoir les énergies durables, des technologies propres, ainsi que le transfert de technologies et l'accès à l'information environnementale. La collaboration avec des centres de recherche pourra être envisagée à cet effet.

En synergie avec la Coopération luxembourgeoise, le Ministère du Développement durable et des Infrastructures luxembourgeois, premier responsable de la gestion du le Fonds Climat et Energie, peut mettre à disposition de la contrepartie des fonds additionnels à l'aide publique au développement, pour mener des projets de lutte contre le changement climatique dans les domaines de l'adaptation et de la mitigation, notamment à travers un recours aux mécanismes flexibles de réduction d'émission.

CHAPITRE 6: PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

6.1. Planification budgétaire et financière

La mise en œuvre du programme est basée sur un montant indicatif additionnel de 45 millions d'euros sur 5 années, auquel s'ajouteront d'éventuels reliquats non déboursés de l'enveloppe de 60 millions d'euros du PIC précédent 2011-2015. Ce budget indicatif permettra de financer toutes les interventions décidées d'un commun accord dans le cadre du PIC. Les engagements et déboursements des budgets seront étalés de manière équilibrée sur les 5 années de mise en œuvre du PIC. Sont comptabilisés sur le PIC les engagements financiers que la Coopération luxembourgeoise prend pendant les années 2016-2020 ainsi que les engagements en cours que les parties capverdienne et luxembourgeoise auront déterminé d'un commun accord. Ces engagements seront déboursés dans la mesure du possible pendant les années 2016-2020 mais peuvent également être réalisés au-delà de cette date. Les engagements sont susceptibles d'être adaptés au cours des prochaines années compte tenu de la mise en œuvre du PIC et de l'évolution de l'aide publique au développement luxembourgeoise.

6.2. Allocation indicative des ressources financières

	en cours	Nouveaux programmes	Total PIC IV
Axe 1 Emploi et employabilité	679 568 €	24 750 000 €	25 429 568 €
Programme sectoriel bilatéral (y inclus volet formation ERMI)	179 568€	10 000 000 €	10 179 568 €
Aide budgétaire sectorielle		10 000 000 €	10 000 000 €
Appui à la finance inclusive		1 000 000 €	1 000 000 €
Programme multilatéral conjoint d'appui à l'emploi, à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat	500 000€ *	3 000 000 €	3 500 000 €
Projet de coopération triangulaire		750 000 €	750 000 €
Axe 2 Eau et assainissement	2 382 013 €	6 750 000 €	9 132 013 €
Programme sectoriel bilatéral (y inclus volet sanitaire)		2 750 000 €	5 132 013 €
Contribution à un fonds commun sectoriel		4 000 000 €	4 000 000 €
Axe 3 Energies renouvelables		4 500 000 €	4 500 000 €
Fonds d'études & d'assistance technique	590 000 €	2 250 000 €	2 840 000 €
Fonds de diversification des relations bilatérales		2 250 000 €	2 250 000 €
Fonds de décentralisation	1 000 000€	4 500 000 €	5 500 000 €
Projets soumis par les municipalités		3 500 000 €	3 500 000 €
Programme multilatéral conjoint d'appui au développement local et à la gouvernance locale	1 000 000€*	1 000 000 €	2 000 000 €
TOTAL	4 651 581	45 000 000 €	49 651 581 €

* reliquat du Projet UNJP cantines scolaires

6.3. Suivi-évaluation

Le Ministère des Relations extérieures (MIREX) du Cabo Verde ainsi que le Ministère des Finances et la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire du Ministère des Affaires étrangères et européennes du Gouvernement luxembourgeois (DCD –AH) ainsi que l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia sont les organismes responsables du suivi et de l'évaluation du PIC IV. Les ministères techniques ainsi que les instituts et agences qui leur sont directement rattachés sont les partenaires directs pour la mise en œuvre des interventions prévues dans le cadre de ce PIC. Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, du Programme d'Action d'Accra, et du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, ces institutions participeront de manière systématique à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des activités des interventions financées par la Coopération luxembourgeoise.

Le PIC IV fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre des Commissions de partenariat qui se déroulent alternativement à Luxembourg et au Cabo Verde. Ces commissions sont organisées par le MIREX et par la DCD-AH et associent les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le programme. Un compte-rendu conjoint est élaboré sous la responsabilité du pays hôte. Selon les besoins, les deux parties conviennent de se rencontrer pour faire le point sur la réalisation du programme et pour adopter les mesures destinées à faciliter sa mise en œuvre. Indépendamment du bilan annuel, les projets et programmes du PIC font systématiquement l'objet d'évaluations internes et, le cas échéant d'évaluations externes.

6.4. Revue à mi-parcours

Le PIC IV fera l'objet d'un bilan approfondi à l'occasion d'une revue à mi-parcours. Des mesures d'adaptation du programme pourront être adoptées en fonction des conclusions et recommandations de cette revue. La revue à mi-parcours du programme sera menée par un bureau d'études indépendant. Les termes de référence de cette revue seront élaborés en collaboration avec les partenaires capverdiens qui participeront au processus évaluatif.

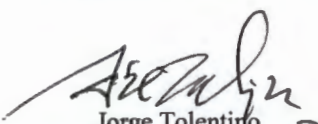
Les conclusions et recommandations de la revue à mi-parcours seront restituées au cours d'un atelier participatif organisé au Cabo Verde auquel toutes les parties prenantes seront invitées. Les recommandations jugées pertinentes, seront adoptées d'un commun accord ensemble avec un plan de suivi.

6.5. Matrice de suivi des résultats

Une matrice de suivi des résultats se trouve en annexe et fait partie intégrante du document du PIC. Elle sera complétée au moment de la formulation des programmes.

Praia, le 12 mars 2015

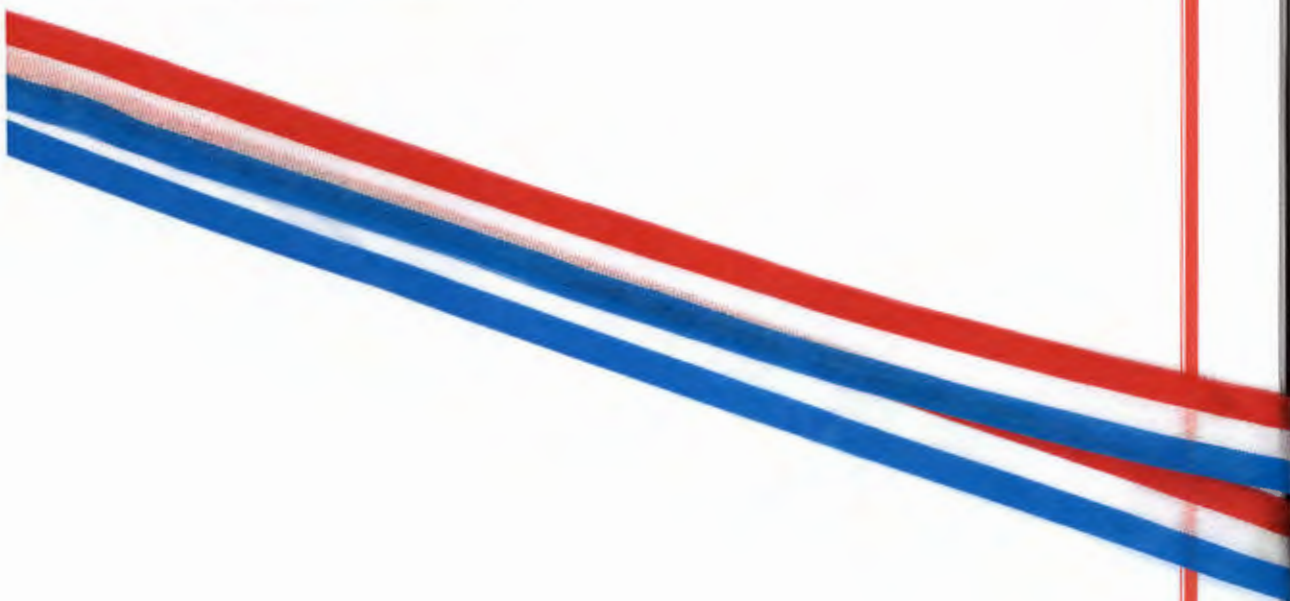
Pour le Gouvernement de
la République du Cabo Verde


Jorge Tolentino
Ministre des Relations Extérieures

Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg


Romain Schneider
Ministre de la Coopération et de l'Action
humanitaire

Annexe : Matrice de suivi des résultats du PIC



**Annexes :
Matrice de suivi des résultats**

Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs impliqués (CV et PTF)
Une croissance socio-économique inclusive et durable représente des opportunités pour tous comme moteur de la réduction de la pauvreté et des inégalités.	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution PIB, • Coefficient Gini, • Taux de pauvreté, • Index de Développement Humain, Taux d'emploi 	Rapports Statistiques INE et évaluation DECRP, indicateurs Banque Mondiale, QUIBB (Questionário de Indicadores Básicos de Bem-Estar)	MIEM, Min. Finances, MAHOT, MIREX, MJEDRH, MTIDE RP UE-CV RP ONU-CV ONU-Femmes ONU-Habitat FAO
L'efficacité et l'efficience des administrations et services publics sont améliorées au niveau central et décentralisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités, Durée moyenne du traitement des dossiers, • Evolution des ressources humaines, techniques et financières des administrations 	Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance Africaine, Boletim Oficial, Agences de Rating, PEMFAR, rapports ANMCV	MJEDRH, Secr. d'Etat de l'Adm. Publ., MAHOT-DGDAL FMI GAO Plateforme des ONG
Axe 1 : Emploi et Employabilité			
Les capacités d'employabilité sont renforcées pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes et la durabilité de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'insertion des jeunes dans le marché du travail (1) • # d'emplois créés. • # de Micro et Petites Entreprises (PME) en activité après 1 an de fonctionnement. • # de jeunes (tranche d'âge 15-29 ans) qui bénéficient d'une formation initiale ou d'un stage professionnel ou d'une certification de compétences. • # d'individus bénéficiant de formation continue ou d'une certification de compétences. • # d'entrepreneurs et chefs de PME bénéficiant de formations continues. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels d'activités produits par les acteurs du secteur. • Etudes de l'Observatoire de l'Emploi. • Etudes des associations d'entrepreneurs. • Enquêtes de l'INE. • Evaluations d'impact. 	

<p>La gouvernance du secteur Formation Professionnelle et Emploi est plus efficace et efficiente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets interministériels élaborés et exécutés en coordination. • Nombre de formations dans les divers domaines de gestion réalisées. • Logiciels de gestion développés et en application. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels d'activités produits par les entités du secteur. • Études de l'Observatoire de l'Emploi. • Evaluations à mi-parcours. 	
<p>La viabilité financière du secteur est plus pérenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • # de Centres (CEFP, EHTCV, CERMI, CFTA) avec un plan d'affaires en application. • # de PPP établis. • # de Centres mettant en œuvre un modèle de gestion interne innovant. • % des ressources nationales allouées aux investissements dans le secteur en progression. • Structure du financement: diversification des sources de financement. • # de partenariats internationaux établis. • Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) établi et en application. • Conseils paritaires secteur privé-secteur public en fonctionnement. • Vente de Formation Professionnelle Continu et de Certification de Compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels d'activités produits par les entités du secteur. • Plan annuel d'activités et Rapports de résultats des Centres. • Rapports d'exécution budgétaire du Ministère des Finances. • Rapports des institutions financières internationales. • Études de l'Observatoire de l'Emploi. • Evaluations à mi-parcours. 	
<p>Le secteur est décentralisé et mieux structuré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • # de Plans régionaux sectoriels intégrés en application. • # de Centres de Ressources Partagés (CRP) en fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels d'activités produits par les entités du secteur. • Rapports 	

	<ul style="list-style-type: none"> • # de formations à distance organisées. • Nombre d'actions d'appui en création et développement de PME et à l'incubation d'entreprises réalisées. • # d'actions de formation en direction des Chambres de Commerce d'Associations d'Entrepreneurs, de Syndicats, de Municipalités. 	<ul style="list-style-type: none"> • d'activités des CRP. • Rapports des Chambres de Commerce et Associations d'Entrepreneurs. • Evaluations à mi-parcours. 	
Un système de suivi et évaluation du secteur est mis en œuvre et efficace	<ul style="list-style-type: none"> • Matrice d'Indicateurs intégrant les indicateurs-clé du secteur FP et Emploi en application. • Système d'information et gestion interne CEFP – IEFP en application. • Dispositif de suivi de l'ABS en fonctionnement. • Systèmes de M&E des institutions du secteur en application sur un dispositif de mise en réseau. • Nombre de cadres et techniciens du secteur formés aux dispositifs de M&E. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi des Indicateurs FP et Emploi. • Aides Mémoire du GAB. • Résultats des avancements du secteur produits par les dispositifs de M&E. • Rapport de suivi de l'INE. 	
Axe 2 : Eau et Assainissement			
L'approvisionnement en eau potable est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité d'eau souterraine per capita produite pour alimentation en eau potable • Quantité d'eau dessalée per capita produite pour alimentation en eau potable • Population desservie par connexions domiciliaires • Population desservie par bornes fontaines 	Rapports ANAS	
La qualité de l'eau est assurée	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'analyses d'eau qui dépassent les valeurs de référence en vigueur pour les coliformes fécales (ou E. Coli) dans les zones hors réseau 	Rapports ANAS	

L'infrastructure pour l'assainissement est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population branchée à un réseau d'égouts • Pourcentage de la population desservie par fosses septiques 	Rapports ANAS	
L'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles est amélioré et les aspects de santé et d'hygiène liés à l'eau et l'assainissement dans les écoles sont promus	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des écoles primaires reliées au réseau public de l'eau • Pourcentage des écoles primaires équipées d'installations sanitaires et d'hygiène adéquates et fonctionnelles • Notes / présence des élèves aux cours d'hygiène inclus dans le curriculum de l'éducation. • Nombre de professeurs formés en méthode participative d'apprentissage de l'hygiène par nombre d'élève • Volumes d'eau consommés dans les écoles à partir des systèmes de réutilisation des eaux grises des lavabos et de la cuisine et des eaux de pluie captée dans des citernes • Des fonds pour la maintenance et la conservation des infrastructures dans les écoles sont disponibles 	Rapports MED	
Le changement de comportement de la population est initié	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de la population bénéficiant des programmes Information, Education et Communication (IEC) dans le secteur eau et assainissement 	Rapports ANAS	
Axe 3 : Energies renouvelables			
Les conditions préalables sont créées pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • La planification, gestion et pilotage du secteur sont assurés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels du secteur • Budget- 	MTIDE IGQ UGPE

<p>de la politique et stratégie pour le secteur des énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une coordination sectorielle, interministérielle et avec les PTF • Le budget –programme pluriannuel et les indicateurs de performance sont élaborés • Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action national pluriannuel • # d'études de faisabilité technique et financière conclues • Mise en place du cadre institutionnel complet, transparent, facilitateur (agence insulaire, fonds sectoriel Energie, fonds pour la promotion de l'électrification décentralisée, production indépendante et autoconsommation, entreprise de services énergétiques, Code de construction efficiente etc.) 	<p>programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de monitoring des indicateurs • Rapports finaux des études • Documents/plans stratégiques nationaux ou dans la région • Décrets d'application adoptés, fixation des tarifs, Code de construction • Statuts de l'Agence • Rapports Annuels du Fonds 	<p>MFP Ministère en charge de l'urbanisme ECREEE IRENA CERMI UNIDO ARE UE GiZ</p>
<p>Un marché des Energies renouvelables est développé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un processus de certification selon des normes et standards relatifs à l'efficacité énergétique (marché CEDEAO) • Nombre de certificats attribués, par domaine de certification • Evolution du nombre de licences octroyées aux projets ER et EE • Evolution du nombre/type de projets ER et EE financés et 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'orientations et évaluation des projets • Rapports annuels du secteur • Modèles d'entreprise et de financement • Guide de l'investisseur en ER et EE • Budget de l'Etat 	<p>MTIDE UGPE MFP ECREEE IRENA UE NU ADEI ELECTRA ARE ANMCV</p>

	<p>opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pénétration de 50% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique • Réduction du coût de production des énergies renouvelables • Augmentation de l'autosuffisance énergétique. • Evolution des incitations aux ER et EE 		
<p>Les ressources humaines sont capacités au Centre ERMI et moyennant un programme de formation supérieure lié à la recherche et au développement de projets techniques et économiques en énergies renouvelables</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CERMI est géré de manière durable, efficace et performante (# de formateurs certifiés et d'heures de formation, taux d'occupation des ateliers et salles de cours) • Le financement du CERMI est assuré • % de participants qui achèveront avec succès la formation technique ou supérieure • # d'activités R&D développés et appuyés. • # de publications scientifiques • # d'ateliers et de conférences réalisés • # de start-up lancés dans les secteurs ER, EE et maintenance 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'Activités et Budget du CERMI • Budget national FPT • Etudes produites et publiées • Certificats et diplômes délivrés • Autorisations d'établissement des PME ER EE 	<p>MJEDRH MTIE/DGE UGPE MFP CERMI ECREEE IEFP IRENA Uni-CV UNIDO UE ADEI ELECTRA</p>